

«Un seul point de désaccord»

Le CES propose la mise en place d'une base de données sur les fraudes fiscales

PAR NADIA DI PILLO

Mandaté par le gouvernement pour effectuer un travail de compilation des données existantes en matière de fiscalité au Grand-Duché, le Conseil économique et social (CES) a présenté son avis ce lundi. Un rapport marqué par un large consensus et «un seul point de désaccord», selon ses auteurs.

Bien que le «screening» des données s'inscrit dans le cadre de la réforme fiscale annoncée par le gouvernement, «la mission du Conseil économique et social n'a pas consisté à proposer des pistes de réflexion ou d'amélioration, mais de se concentrer sur les données existantes en matière de fiscalité directe et indirecte, aussi bien pour les personnes physiques que pour les entreprises, ainsi que sur leur impact budgétaire», a précisé d'entrée de jeu sa présidente Pascale Toussing.

Par rapport au «compendium», un document confidentiel du ministère des Finances qui avait fuité dans la presse en juillet dernier, cet avis présente, selon la présidente du CES, «une grande valeur ajoutée grâce aux nombreuses interprétations et explications qui ont été intégrées, grâce aussi à l'exercice de cohérence qui a été réalisé afin de s'assurer que l'on parle tous de la même chose».

Dans la foulée, une première décision a été prise: celle de se saisir désormais «annuellement pour avis sur une mise à jour des données statistiques des impôts luxembourgeois». «Nous avons constaté une série de lacunes dans les données et les systèmes statistiques. D'où la nécessité de répéter cet exercice afin de pouvoir disposer plus facilement de matériel statistique», a expliqué Gary Kneip, vice-président du CES.

D'accord sur tout, sauf...

Sur les questions de fond, un large consensus prévalait. «Nous avons été d'accord sur tous les points sauf un: celui des personnes morales dans un contexte international. La discussion était de savoir quelle est la situation des sociétés au Luxembourg et ce que cela signifie pour



Pascale Toussing a présenté lundi l'avis du CES sur les données fiscales au Luxembourg.

(PHOTO: CHRIS KARABA)

notre politique fiscale. Sur cette question, le groupe salarial a une position différente de celle du patronat», a expliqué Pascale Toussing.

Pour les premiers, une baisse du taux d'imposition des collectivités contribue «à intensifier la distorsion déjà forte de l'équité fiscale entre les personnes morales et les personnes physiques». Comme l'a souligné Marco Wagener, il serait impossible à ce jour de préciser le taux effectif moyen actuel d'imposition des collectivités au Luxembourg. Il serait également difficile d'analyser et de mesurer les répercussions qu'aurait la baisse du taux luxembourgeois d'imposition des entreprises sur

les finances publiques. Dans le même ordre d'idées, il serait compliqué de déterminer un taux optimal en lien avec l'élargissement de l'assiette d'imposition. Or, il conviendrait, avant toute réforme portant sur l'imposition des sociétés, de «comprendre leur assiette d'imposition». Pour le «groupe salarial», une réforme de l'imposition des entreprises doit «plutôt viser une fiscalité axée sur la durabilité économique, sociale et environnementale des activités des entreprises par opposition à une pure optique financière de court terme».

A l'opposé, Jean-Jacques Rommes, représentant le patronat, a rappelé que la politique de l'OCDE

et de l'UE de l'harmonisation des assiettes engendre «une augmentation effective de la charge d'imposition des sociétés ainsi qu'une compétition entre les régimes fiscaux des sociétés passant des aménagements actuels de l'assiette vers les taux applicables».

Dès lors, le gouvernement devrait «impérativement accompagner les mesures d'uniformisation de l'assiette par une politique volontaire de réduction du taux afin de permettre aux entreprises de planifier leur charge fiscale en équilibre, sans surprise à moyen et long terme». En outre, «un taux d'affichage réduit et des conditions d'application plus transparentes constitueront un avantage compétitif et pérenniseront pour le moins les recettes fiscales».

Enfin, comme il n'existe pas au Luxembourg de taux effectif unique, il serait urgent de «faire la comparaison des éléments favorables (abattements, exonérations, bonifications) de notre système fiscal par rapport à celui des pays concurrents».

Fraude fiscale: quelle envergure?

Le rapport ne contient aucune estimation de l'envergure des fraudes fiscales au Luxembourg au niveau global, c'est-à-dire au niveau des trois administrations fiscales. Dans ce contexte, le Conseil économique et social propose la mise en place d'une base de données permettant de recueillir diverses données, telles que le nombre de dossiers frauduleux détectés et les montants éludés.

Autre constat relevé par le CES: l'incohérence d'une administration fiscale à l'autre, tant au niveau de la procédure des sanctions fiscales qu'au niveau du délai de prescription. Le CES prêche ici pour la mise en place d'un arsenal juridique cohérent qui permette un échange d'informations entre les différentes administrations fiscales et ainsi davantage de transparence».

Enfin, le CES estime qu'il convient de procéder, au plus vite, à la mise en place du projet de loi sur la préservation des entreprises et modifiant le droit de la faillite.